

Genève, le 17 octobre 2022

Résolution du personnel sous contrat FASE, réunit en Assemblée générale le 17 octobre 2022, relative au projet de retrait de l'Etat de la FASE, dans le cadre des transferts de charges Etat-communes

Le personnel sous contrat FASE, réuni en assemblée générale ce 17 octobre 2022, et dans la continuité de la résolution votée par l'Assemblée Générale du personnel sous contrat FASE du 21 octobre 2021,

- Se prononce contre un retrait du canton de la FASE, institution partenariale créée pour soutenir et développer l'animation socioculturelle genevoise et pour son maintien plein et entier dans ses rôles de contributeur financier et de garant du respect de la loi J6 11, tout particulièrement de l'esprit de celle-ci, qui donne à la FASE un mandat au service des centres (article 1 alinéa 2).
- Décide de solliciter les autorités cantonales et communales, ainsi que la FCLR, pour qu'elles contribuent activement à faire aboutir à la rédaction paritaire du projet institutionnel de la FASE promis depuis 2008, seul outil susceptible d'y restaurer un partenariat sain.
- Donne mandat à une délégation syndicale de transmettre les positions du personnel sur les diverses questions posées par la consultation initiée par le DCS et confiée à la société Stanislas Zuin Consulting, telles qu'elles ont été formulées ce 17 octobre et telles qu'elles seront précisées lors d'une séance complémentaire (ouverte à l'ensemble du personnel) qui se tiendra le 1^{er} novembre, 19 heures, à la Maison de quartier de la Jonction.